



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 13-185, la session régulière du mois de novembre aura lieu le lundi 11 novembre 2013, à 19 h 30.

## FLEURONS DU QUÉBEC



Au cours de l'été, la ville a été réévaluée dans le cadre des Fleurons du Québec pour l'édition 2013–2014–2015. L'évaluation du classificateur porte sur les domaines suivants : municipal, résidentiel, institutionnel, commercial et industriel, initiatives communautaires et développement durable.

La Corporation des Fleurons du Québec a procédé le 19 septembre dernier au dévoilement de la classification horticole des municipalités évaluées en 2013. Tenue au Jardin botanique de Montréal, la cérémonie a réuni près de 250 élus et représentants municipaux de toutes les régions du Québec dans le cadre des superbes Mosaïcultures internationales de Montréal.

Des 135 municipalités évaluées cette année, 18 municipalités ont obtenu deux fleurons, 86 municipalités trois fleurons, 30 municipalités quatre fleurons... et 1 municipalité a décroché son cinquième fleuron, soit la Ville de Sainte-Julie. Une seule autre municipalité détient cinq fleurons et il s'agit de Saint-Bruno-de-Montarville

La Ville de Kingsey Falls s'est vu attribuer à nouveau quatre fleurons. Par ailleurs, le pointage de 774 accordé par le classificateur en 2013 présente une augmentation par rapport à 2010 où il était de 708 points. Nous en sommes très fiers et ceci est en grande partie grâce à vous tous qui avez à cœur la beauté de la municipalité.



## DÉCHETS VOLUMINEUX

Veillez prendre note que la **collecte des déchets volumineux** sera effectuée le **mercredi 16 octobre 2013**. Il est important de déposer vos déchets volumineux en bordure de la route le mardi soir pour ainsi s'assurer que ces déchets soient ramassés.

Vos déchets volumineux doivent être placés le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. Conformément à *Loi sur la qualité de l'environnement*, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Les mots « **déchets volumineux** » signifient et comprennent les déchets occasionnels et encombrants provenant **d'usages domestiques**, tels que les meubles, poêles, tapis et couvre-plancher (roulés), branches (3 pieds et moins attachées), accessoires électriques ou à gaz, **à l'exclusion** des réfrigérateurs, des congélateurs des systèmes de climatisation, téléviseurs et autres appareils électroniques (voir texte ci-dessous), des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation (ex. : fenêtres, portes, bains, armoires, toilettes), clôtures, bois, souches d'arbre ainsi que tout liquide (ex. : peinture, gaz et autre. )

**Suite au programme de Recyc-Québec, aucun pneu n'est admis.**

### **JOURNÉE NORMAND MAURICE**

La 9<sup>e</sup> édition de la *Journée Normand Maurice* aura lieu le samedi 19 octobre 2013. Lors de cette journée, **un point de dépôt** sera mis à la disposition des citoyens pour y recevoir les résidus domestiques dangereux (R.D.D.). Ce point de dépôt sera situé au garage municipal, 57, boul. Kingsey et il sera ouvert de 8 h à midi. Vous recevrez toutes les informations concernant cette journée au cours des prochains jours.

### **FEUILLES MORTES – CUEILLETES SPÉCIALES**

La municipalité offre à nouveau cette année un service de cueillette de feuilles mortes. Pour bénéficier de ce service, on doit utiliser des sacs de plastique oranges ou transparents de format 30 pouces par 48 pouces (76 cm X 120 cm) ou les sacs fournis gratuitement par le récupérateur. Les autres sacs ne seront pas cueillis. Les sacs doivent peser au maximum 40 kilos (100 livres).

La cueillette aura lieu les mercredis **30 octobre et 13 novembre**. On dépose les sacs près du bac.

On peut également placer les feuilles, **sans sac**, dans le bac brun à compostage.



**SACS À FEUILLES GRATUITS** : La ville offre **GRATUITEMENT** à la population de Kingsey Falls des sacs spécialement conçus pour la récupération des feuilles mortes. Vous pouvez vous procurer les sacs au bureau municipal aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

### **ABRIS D'HIVER POUR VÉHICULES ET CLÔTURES À NEIGE**

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu de l'article 11.2 du règlement 09-02, les abris d'hiver pour les véhicules et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés.

Les abris d'hiver doivent être de marque reconnue, être construits d'une structure métallique et être revêtus de façon uniforme de toile ou de polyéthylène tissé et laminé.

Les abris d'hiver ne doivent jamais dissimuler la façade d'une résidence, sauf si l'aire de stationnement est située devant la façade. Les abris d'hiver doivent être situés à une distance minimale de 1,5 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue.

La hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 3 mètres.

Un maximum de 2 abris est autorisé sur un même terrain.

## **LUMIÈRES DE RUE**

La ville va procéder à une première phase du remplacement de lampadaires de rue au cours des prochaines semaines pour des lumières au DEL.

Une autre phase sera effectuée au printemps 2014.

Il pourra donc y avoir certains délais pour la réparation de lumières de rue défectueuses. Soyez toutefois assurés que nous mettrons tout en œuvre pour vous éviter le plus de désagrément possible.

Nous vous invitons à continuer de nous informer lorsque vous constatez qu'une lumière de rue ne fonctionne pas bien. Vous devez prendre en note le numéro du lampadaire qui se trouve sur la vignette bleue et qui commence par des lettres. Vous pouvez nous communiquer ces informations par téléphone au 819-363-3810.

## **DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec le Réseau CFER pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Appareils électroniques, numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs,
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

## **DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS**

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey

où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site [www.recycfluo.ca](http://www.recycfluo.ca).

## **RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures**

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne.

**IMPORTANT :** Vous devez placer les liquides dans des **contenants solides et fermés hermétiquement (pas de contenant en verre)**. De plus, vous devez **identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

Nous vous rappelons que les contenants vides de peinture se recyclent aussi. Pour connaître les règles à suivre avant de récupérer ces contenants et le meilleur endroit où en disposer, nous vous invitons à consulter le site [www.ecopeinture.ca](http://www.ecopeinture.ca), dans la section *contenants vides*.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

## **RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX**

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux. Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com).

Les heures d'ouverture sont :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi :	12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi :	12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche:	11 h 30 à 15 h 30.

Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la ville au [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

## **PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

